

**OBJET : Avenant reprise cartons au
marché Lély Environnement**

L'an deux mille dix-huit, le 6 février à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 30 janvier 2018

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Votants : 32</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 32 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Nicole VERARD (Saint Christophe sur Guiers) ; Pierre-Auguste FEUGIER (Saint-Franc) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Céline BOURSIER, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean-Paul PETIT (saint-Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET, Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Dominique CABROL à Stéphane GUSMEROLI ; Gérard DAL'LIN à Nicole VERARD ; Nathalie HENNER à Céline BOURSIER ;</p>
--	--

CONSIDERANT le marché d'exploitation du bas de quai de la déchèterie d'Entre-deux-Guiers, signé avec la société Lely Environnement jusqu'au 30 juin 2019, intégrant la reprise des cartons pour un prix fixe de 50 €/t.

CONSIDERANT la consultation menée par la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D), dont fait partie la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, désignant fin 2017 la société EPR (Veolia) comme repreneur pour la famille des EMR (cartonnettes emballages), du gros de magasin (papier de qualité inférieure) et des cartons de déchèteries.

CONSIDERANT le prix plancher de reprise a été fixé à 90 €/t, avec un prix s'élevant à 142,50 €/t en juin 2017.

CONSIDERANT le rendez-vous a eu lieu début janvier 2018 en présence de Denis BLANQUET et du directeur de Lely Environnement afin de discuter d'un éventuel basculement de la reprise des cartons de la déchèterie d'Entre-deux-Guiers de Lely à EPR.

CONSIDERANT que le directeur de Lely s'est déclaré favorable au transfert de cette prestation et à l'établissement de l'avenant correspondant.

PRECISANT que les cartons seront collectés et transportés par Lely jusqu'à son centre de tri de Fontaine où ils seront mis en balles, moyennant un coût d'environ 25 € HT/t, avant d'être chargés dans les camions d'EPR et expédiés vers un site de recyclage.

PRECISANT que la valorisation matière des cartons de déchèteries donne également lieu à des soutiens Citeo.

Le conseil après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant correspondant avec LELY Environnement.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 7 février 2018,



Le Président,

Denis SEJOURNE.